

COLONIALE FRANCO-BELGE, Bruxelles

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*La Politique coloniale*, 25 octobre 1899)

Nous signalons dernièrement, en réponse à un article de notre confrère belge le *Mouvement géographique*, diverses sociétés commerciales constituées en Belgique pour l'exploitation des colonies françaises.

Ajoutons à cette liste la Coloniale franco belge qui vient de se constituer, avec siège social à Bruxelles, pour trente ans, à dater du 21 septembre dernier. Les concessions pour l'exploitation desquelles elle a été fondée sont situées au Nord du Sénégal et sur le territoire du Congo français. L'apport en a été rémunéré par la remise de 6.000 actions de capital de 100 francs et 36.000 actions de dividende sans mention de valeur. Les 4.000 actions de capital complétant le capital social d'un million de francs, auxquelles sont attribuées 4.000 actions de dividende sans mention de valeur, ont été souscrites et libérées de 25 %.

Cette société anonyme a pour commissaires : MM. E. F. Levecque ¹, R. Vauthier, F. Philips ; pour administrateurs : MM. A. Couturier ², comte Em. de Kératry ³, Ch. Soller ⁴, L. Vankeeberghen, Th. Ch. T'hoen, M. Bovy.

1900 (23 octobre) : fondation de la [Société générale de l'Ouest franco-africain](#)

M. T'HOEN,
BANQUIER, CONSUL GÉNÉRAL DU MONTÉNÉGRO,
ANCIEN VICE-CONSUL À BRUXELLES
(*Le Moniteur des consulats*, 3 janvier 1901)

Au livre d'or de la finance et de la grande industrie, M. T'hoen occupe aujourd'hui une des places importantes et il a eu surtout ce grand et rare mérite d'aider, avec une intelligence et une compréhension des affaires vraiment remarquables, à l'expansion des capitaux de son pays dans les contrées les plus diverses, en même temps qu'il imprimait aux industries nationales une impulsion énorme en aidant à la création

¹ Ernest *Fernand* Levecque (1852-1947) : avocat, député de la Somme (1893-1897), administrateur des colonies, puis président de la Société indochinoise de transports. Voir [encadré](#).

² Marie-Jules-*Adrien* Couturier (Saint-Denis de la Réunion, 24 août 1850-Paris, 24 mars 1915) : ancien magistrat, il succède en 1898 à son père comme directeur du [Crédit foncier colonial](#).

³ Émile de Kératry (Paris III^e, 24 mars 1832-Paris XVI^e, 6 avril 1904) : militaire, il participe à l'expédition du Mexique, devient député du Finistère (1869), préfet de police de Paris (4 septembre 1870), s'évade en ballon, prend la tête quelque temps de l'armée de Bretagne, puis brièvement préfet de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône (1871-1872). Il se consacre ensuite à la littérature. Administrateur des [Caoutchoucs de l'Orénoque](#) et de ceux du [Caroni](#).

⁴ Charles Soller : explorateur et administrateur de sociétés. Président de la Compagnie des caoutchoucs de l'Orénoque. Voir [encadré](#).

d'entreprises nombreuses et prospères. Doué d'un esprit économique de premier ordre, financier expérimenté, homme d'action aux vues larges, connaissant à fond les ressources de son pays et mieux encore les profits qu'on en doit tirer, il est de ceux qui estiment qu'en ce siècle, la richesse des nations repose surtout sur le plus ou moins d'étendue de leurs relations industrielles et commerciales aux quatre coins de l'univers : de ce côté, la Belgique est privilégiée.

Dans toutes les branches de la finance, comme dans toutes les branches de l'industrie, l'activité de M. T'hoen a trouvé un aliment et nous devons ajouter que les entreprises créées par lui ont été fécondes en heureux résultats, en Belgique comme un peu partout, à travers le monde. C'est ainsi que nous trouvons son nom ou son influence dans la création de comptoirs aux Colonies françaises hollandaises, espagnoles, etc. ; dans les chemins de fer en Russie et en Portugal, dans des entreprises minières et de hauts fourneaux en Allemagne et dans de considérables affaires d'électricité, etc., etc. ; il est le très estimé président de la Société coloniale franco-belge et administrateur ou commissaire de très nombreuses sociétés.

Descendant d'une ancienne famille de Hollande et arrivé, à quarante-cinq ans, à une position très importante, il est dans toute la force de l'âge et dans toute la plénitude de ses remarquables qualités, aussi semble-t-il que sa position et sa fortune, acquises par un labeur qui ne s'arrête pas. doivent s'accroître encore.

M. T'hoen est consul général du Monténégro et compte certainement parmi les membres les plus actifs du corps consulaire belge. Très apprécié dans les pays qu'il représente ou avec lesquels il est en relations d'affaires, il a reçu des distinctions honorifiques bien méritées. Nommé, ces jours derniers, chevalier de l'Ordre de Léopold, il est officier, commandeur, grand officier et grand cordon de différents autres Ordres.

Caractère d'une grande fermeté, d'une parfaite correction et l'esprit ouvert aux larges idées, il sait se faire aimer de tous ceux qui l'approchent. On dit de lui que son activité n'a d'égale que son obligeance.

Auguste Meulemans.

Coloniale Franco-Belge

Siège social : Bruxelles, rue d'Arenberg, 18.

Téléphone 1200.

Adresse télégraphique.

(*Recueil belge des sociétés coloniales*, 1901, p. 95)

Administrateurs : MM. Adrien Couturier, directeur du Crédit foncier colonial de France, à Paris ; comte Émile de Kératry, ancien député à Paris ; Charles Soller, explorateur, à Meudon ; Léon Van Keerberghen, agent de change. Bruxelles ; Théod. Corneille T'Hoën, banquier, Bruxelles ; Marcel Bovy, agent de change Bruxelles. — Commissaires : E. F. Levecque, ancien député, Paris ; René Vauthier directeur de la « Belgique Coloniale » ; Félix Philips, Bruxelles.

Bilan : 31 décembre. — Assemblée : 3^e mercredi de mai.

Constitution : 21 septembre 1899.

Objet. — Toutes les opérations commerciales, surtout d'exportation et d'importation, industrielles, minières, agricoles, forestières, etc.

Capital. — 1.000.000 francs ; 10.000 actions de 100 francs et 40.000 actions de dividende.

Apports et établissements. — M. Rousseau fait apport : A) De l'option d'acquérir, au prix de 200.000 francs, l'île d'Arguin, située au nord du Sénégal ; B) du bénéfice des conventions suivantes : 1^o la concession de la rive gauche de la Lefini, dans le Congo français ; 2^o la concession de M'Banio, d'environ 300.000 hectares ; 4^o quatre concessions territoriales d'une étendue de 40.000 hectares, à choisir dans le bassin de

la Noubé ; C) de tous les droits que M. Rousseau possède relativement à des concessions nouvelles, sollicitées en Afrique.

Répartition. — 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital ; sur le surplus : 10 p. c. aux administrateurs, et aux commissaires; sur l'excédent 15 p. c. à l'amortissement des actions de capital ; sur le solde : 50 p. c. aux actions de capital, 50 p. c. aux actions de dividende.

REVUE DU MARCHÉ DES VALEURS COLONIALES
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1901)

Le conseil municipal de la Ville de Budapest a rejeté, après de vifs débats, la proposition du Syndicat des Banques de Budapest, qui offrait de négocier l'emprunt de 30.000.000 de couronnes à 84 1/2 %. Au dernier moment, une banque dite Coloniale Franco-Belge a fait offrir 2 % de plus et une caution de 1.500.000 fr.

La Coloniale Franco-Belge
(*La Cocarde*, 18 janvier 1904)

Dans un prochain numéro, nous publierons une étude sur cette société qui a été constituée à Bruxelles en 1899 et dont le conseil d'administration est présidé par M. A. Couturier, dont nous parlons ci-dessus.

Disons dès aujourd'hui que la Coloniale Franco-Belge a été formée par le même M. Albert Rousseau, agent d'affaires à Paris, 5, rue d'Argout, dont les malheureux actionnaires de la Novo-Pavlovka ont un cuisant souvenir.

La Coloniale Franco-Belge

Albert Rousseau
(*La Cocarde*, 25 janvier 1904)

Les actionnaires de la Novo-Pavlovka qui se sont portés partie civile au procès peuvent se réjouir, car M. Albert Rousseau, lequel va être contraint de leur rembourser des sommes considérables, doit être incontestablement en situation de les désintéresser.

Nous en trouvons la preuve dans l'acte constitutif de la Coloniale Franco-Belge, société anonyme, créée à Bruxelles le 21 septembre 1899.

M. Albert Rousseau, qui demeurait à cette époque rue Montmartre, 18, en fut, en effet, le principal fondateur, avec 88 autres personnes, au nombre desquelles il faut citer :

M. Adrien Couturier, ancien juge d'instruction, ancien vice-président au tribunal de la Seine, ancien directeur au ministère de la justice.

M. de Kératry, ancien préfet de police, ancien député.

M. Alfred Leconte, ancien député.

M^{lle} Honorine Thomas, femme de chambre.

M^{lle} Ernestine Bourgeois, également femme de chambre.

Etc., etc.

Ces deux femmes du chambre voisinant dans un acte notarié avec un ancien préfet du police, un ancien député, un ancien directeur au ministère de la justice, démontrent combien ceux-ci ont de principes égalitaires quand il s'agit de l'argent... des autres.

La Coloniale Franco-Belge, dont le siège fut établi à Bruxelles, 13, rue d'Arenberg, fut créée au capital d'un million de francs, divisé en dix mille actions de cent francs. Il fut, en outre créé 40.000 actions de dividende.

En rémunération de ses apports, M. Rousseau s'est vu attribuer six mille actions de capital et trente-six mille actions de dividende.

Les quatre mille actions de capital restant ont été libérées de 25 pour cent.

Il ressort de ce qui précède que M. Rousseau a touché dans cette affaire une valeur représentant six cent mille francs en six mille titres immédiatement négociables.

Comme nous l'avons dit plus haut, le siège social était fixé à Bruxelles, 18, rue d'Arenberg, à la Banque de Regny T'Hœn et Cie qui fut mise en liquidation le 15 décembre 1902.

Or, ainsi qu'on va le voir, M. T'Hœn était un des administrateurs de la Coloniale Franco-Belge.

En effet, voici ,d'après le procès-verbal de la première assemblée générale tenue le 21 septembre 1899, quelle fut la composition du premier conseil d administration :

M. Adrien Couturier, déjà nommé ;

M. Émile de Kératry, déjà nommé ;

M. Charles Soller, explorateur, à Meudon (Seine-et-Oise) ;

M. Léon Vankeerberghen, agent de change à Bruxelles, 9, rue du Congrès ;

M. Théodore Corneille T'Hœn, déjà nommé ;

M. Marcel Bovy, agent de change à Bruxelles, 80, rue des Douze-Apôtres.

M. Adrien Couturier, ancien juge d'instruction, ancien vice-président du tribunal de la Seine, ancien directeur au ministère de la justice, et encore à l'heure actuelle président du conseil d'administration de la Coloniale Franco-Belge, — cette société qui eut pour fondateur M. Albert Rousseau, récemment condamné à dix-huit mois de prison.

CONVOCATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 14 mai 1905)

La Coloniale Franco-Belge. — Assemblée ordinaire le 20 mai à dix heures à l'Hôtel Métropole, à Bruxelles. — Ordre du jour : rapports, approbation des comptes, nomination d'un administrateur.

REVUE FINANCIÈRE

(*L'Écho du Centre*, 31 octobre 1901)

En valeurs industrielles, nous avons l'introduction, par la Coloniale franco-belge, 19, avenue de l'Opéra, des titres de la [Société des Caoutchoucs du Caroni](#) (actions et parts bénéficiaires).

.....

CONVOCATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 29 septembre 1924)

La Coloniale Franco Belge. — Assemblée générale ordinaire, à Bruxelles, à l'Hôtel
Métropole, place de Brouckère, le 10 octobre, à 3 heures.
